

DES FORMATIONS GAGNANTES
AU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE
POUR DÉVELOPPER VOTRE EXPERTISE ET
PROPULSER VOTRE CARRIÈRE!



ANNEXE AU GUIDE DU CANDIDAT

Présentation du programme et conditions d'admission

PROGRAMME OFFERT EN RAC

DEC en Techniques d'éducation spécialisée (351.A0)



DÉCOUVREZ LA **VALEUR**
DE VOTRE EXPÉRIENCE

*Rédigé en septembre 2019
Révisé en décembre 2020*



Table des matières

Table des matières	2
Conditions d'admission	3
Documents supplémentaires à fournir lors du dépôt du dossier de candidature	5
Spécialistes de contenu	5
Compétences spécifiques	6
Exigences – Contenu des lettres d'employeurs ou d'organismes	8
Exemples de lettres d'employeurs ou d'organismes à fournir	9
Équipe administrative RAC	10

Conditions d'admission

Pour être admissible au programme de DEC en Techniques d'éducation spécialisée en RAC, le candidat doit satisfaire les conditions d'admission ci-dessous. Toute demande est analysée en respectant le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et le règlement d'admission du Cégep régional de Lanaudière. À noter **que l'AENS (TENS) ne peut PAS être considéré pour ce programme.**

Au niveau scolaire

- Secondaire V – DES **OU**
- DEP avec les 3 matières :
 - Français et anglais de 5^e secondaire
 - Mathématiques de 4^e secondaire**OU**
- Formation jugée équivalente :
 - Études effectuées hors Québec – Équivalent à un 5^e secondaire ou plus, selon l'évaluation comparative du MIDI ou du SRAM **OU**
 - Diplôme d'études secondaires d'une autre province canadienne **OU**
 - 30 crédits universitaires complétés **OU**
 - 30 unités collégiales complétées**OU**
- Formation jugée suffisante :
 - Applicable entre autres dans le cas où le candidat a 6 unités ou moins à compléter pour l'obtention d'un diplôme. Dans tel cas, l'admission est conditionnelle à la réussite de ces unités dans un délai donné.

Au niveau de l'expérience professionnelle

- Équivalent de **DEUX ANNÉES à temps complet** d'expérience professionnelle **pertinente et significative, SOIT** environ **3 000 HEURES** travaillées. **Une expérience est jugée pertinente** dans la mesure où le candidat a participé à l'élaboration de plans d'intervention et/ou a appliqué ceux faits par des spécialistes. **Une expérience est jugée significative** lorsque les interventions se sont déroulées auprès de plusieurs personnes différentes. Les expériences bénévoles peuvent être considérées dans la mesure où les responsabilités confiées consistent à des interventions liées à l'éducation spécialisée. Il en est de même pour les expériences personnelles ou de vie. En outre, ces deux années d'expérience professionnelle doivent être attestées par :
 - Des **lettres d'employeurs ou d'organismes** pour le nombre d'années d'expérience mentionné ci-dessus seulement. Le contenu de ces lettres doit correspondre aux consignes présentées à la fin de la présente annexe. En ce qui concerne les expériences personnelles ou de vie, le conseiller pédagogique déterminera quels sont les documents qui doivent être déposés en guise d'attestation.
 - Le **formulaire de CV TÉS** dûment rempli, lequel inclut le tableau des clientèles TÉS présenté lors de la rencontre d'informations.
 - Avoir les connaissances de la majorité des compétences du programme et être en mesure de le démontrer (dossier de candidature et entrevue de validation).

Exigences particulières

Le candidat doit s'assurer de maîtriser au moins une clientèle et d'en connaître une autre. Ces clientèles sont présentées dans le formulaire de CV TÉS. La clientèle dite **maîtrisée** consiste à celle auprès de qui le candidat a **effectué des interventions directes à fréquence régulière**. Quant à la clientèle dite **connue**, il s'agit de celle dont le candidat connaît les **principales caractéristiques et problématiques sans avoir intervenu** auprès d'elle.

Test de français

C'est lors de l'analyse scolaire que sera déterminé si le candidat doit faire ou non le test de français de la Formation continue. Ce test consiste essentiellement à mesurer le niveau de maîtrise de la langue française du candidat pour s'assurer qu'il soit en mesure de produire les travaux personnels exigés tout au long de son cheminement RAC. Ainsi, le conseiller pédagogique examinera les relevés de notes sur la base des conditions ci-dessous pour rendre sa décision :

Exemption du test de français si le candidat rencontre une des conditions suivantes :

	Secondaire V ou l'équivalent complété et réussi dans un établissement de langue française dont la matière du français a été réussie avec une note de 65 % et plus
	Au moins un cours de français (601-XXX-XXX) réussi dans la formation générale au collégial * ou l'équivalent **
	Épreuve uniforme de français (EUF) réussie au collégial
	Au moins un cours de français universitaire (écrit et rédaction) fait au Québec ou ailleurs et réussi à 65 % et plus
	TECFÉE réussi ***

Si le candidat ne rencontre aucune des conditions ci-dessus :

	Test de français portant sur la rédaction de texte à réussir à 60 %. Dans le cas contraire, cours de mise à niveau collégial à réussir dans le cadre du cheminement RAC.
--	--

*Cours inscrit au relevé de notes officiel

**Cours de français réussi dans un établissement de langue française

***Le candidat doit apporter la preuve de réussite du TECFÉE

Documents supplémentaires à fournir lors du dépôt du dossier de candidature

En plus des documents exigés à la section **ÉTAPE 2 – DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET AUTOÉVALUATION DE SES COMPÉTENCES** mentionnés dans le *Guide du candidat – Informations générales*, le candidat doit fournir les deux documents suivants :

- Photocopie de **certification PDSB** (principes de déplacements sécuritaires des bénéficiaires). Tel que déjà mentionné, **si le candidat ne détient pas cette certification, celle-ci sera à obtenir d’ici la fin du cheminement RAC**, en vue de l’accomplissement de la compétence 19 V. De plus amples détails sont fournis par le conseiller pédagogique le moment venu.
- Photocopie de la carte de premiers soins valide. **Le candidat doit veiller à conserver une carte valide au dépôt du dossier de candidature, ainsi que tout au long du cheminement. S’il y avait un renouvellement de la carte en cours de cheminement, le candidat doit opter pour la formation de 16 heures en préparation à l’évaluation de la compétence 19V**, et ce, afin de favoriser la réussite de ladite compétence. De plus amples détails sont fournis par le conseiller pédagogique le moment venu.

Spécialistes de contenu

FORMATION SPÉCIFIQUE

- Carl Aubut
- Virginie Berthiaume
- Marie-France Groulx
- Audrey Pelletier
- Antoine Leconte

FORMATION GÉNÉRALE

- Julie Gagné (*Français & littérature*)
- Matthieu Lasalle (*Philosophie*)
- Mathieu Roger (*Éducation physique*)
- Gérald Vallée (*Anglais*)

Compétences spécifiques

Le programme de DEC en Techniques d'éducation spécialisée comprend vingt-six (26) compétences spécifiques qui sont pour la plupart regroupées. Seulement trois (3) compétences sur vingt-six (26) sont dites uniques.

No compétence	COMPÉTENCES PAR REGROUPEMENT
---------------	------------------------------

Regroupement A : Adoption d'une conduite conforme à la profession

019N	Analyser la fonction de travail de technicien(ne) en éducation spécialisée
019X	Adopter une conduite professionnelle conforme à l'éthique de la profession

Regroupement B : Établissement de relations avec la clientèle et l'équipe de travail

019Q	Communiquer avec la clientèle et équipe de travail
01A1	Animer des groupes de clientèles et des équipes de travail
019Y	Établir une relation d'aide
01A9	Interagir avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques

Regroupement C : Protection de son intégrité et de celle des personnes en difficulté d'adaptation

01A4	Protéger son intégrité personnelle
01AB	Effectuer des interventions auprès de personnes en situation de crise

Regroupement D : Planification de l'intervention auprès d'une clientèle

019S	Relever des renseignements relatifs aux comportements d'une personne
01A8	Élaborer un plan d'intervention
019U	Évaluer la capacité de soutien du milieu de vie de la personne
019P	Rechercher des ressources et des services dans la communauté

Regroupement E : Intervention auprès des clientèles

019R	Examiner des problématiques d'adaptation biopsychosociale
019Z	Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de personnes présentant une déficience intellectuelle
046T	Effectuer des interventions auprès de jeunes présentant des difficultés sur le plan des apprentissages et du langage

No compétence	COMPÉTENCES PAR REGROUPEMENT
01A0	Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de personnes présentant une déficience et des déficits physiques et neurologiques
01A2	Effectuer des interventions auprès de personnes âgées en perte d'autonomie
046U	Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de jeunes présentant des difficultés d'adaptation
01A6	Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale et de toxicomanie
01A7	Effectuer des interventions auprès de personnes vivant de l'exclusion sociale et des problématiques de violence
01 AA	Effectuer des interventions auprès des personnes en processus de réinsertion sociale ou socioprofessionnelle

Regroupement F : Conception et mise en œuvre d'un projet d'activités préventives et rééducatives en fonction d'une problématique

01A5	Analyser les relations entre les phénomènes sociaux et des problématiques d'adaptation
01AC	Concevoir et exécuter un projet intégré d'intervention

COMPÉTENCES UNIQUES

019V	Porter assistance à une personne ayant besoin de soins
019W	Associer des approches, des objectifs et des techniques d'intervention à des problématiques d'adaptation
019T	Élaborer des activités de développement et des outils cliniques

Exigences – Contenu des lettres d’employeurs ou d’organismes

Comme déjà mentionné, des lettres des employeurs actuels et antérieurs, ou encore d’organismes où les activités bénévoles ont été accomplies sont exigées (voir l’exemple à la fin de la présente annexe) afin d’établir :

- La pertinence des postes occupés ou des responsabilités confiées dans le cadre d’activités bénévoles
- Le total des 3 000 heures travaillées exigées

Ces lettres d’employeurs **doivent comporter tous les éléments suivants** :

- Titre du poste occupé (par exemple : intervenant, préposé aux élèves à besoins particuliers, etc.) ou description des responsabilités confiées dans le cadre d’activités bénévoles
- La période couverte par le poste occupé (par exemple : avril 2016 à février 2019) ou par les activités bénévoles
- Le nombre d’heures totales travaillées (par exemple : 3 000 heures) **OU** le nombre d’heures habituelles de travail par semaine (par exemple : 35 heures/semaine)

De plus, la lettre doit être rédigée sur du **papier entête** et **signée** par l’employeur ou l’organisme ou son représentant. Si ces éléments sont absents des lettres, des démarches additionnelles devront être effectuées par le candidat afin de recueillir toutes les informations exigées. En ce qui concerne les expériences personnelles, la conseillère pédagogique indiquera aux candidats les documents à déposer afin d’attester de ces expériences.

Rappelez - vous !

Les lettres d’employeurs pour le présent programme sont requises que pour les 3000 heures qui vous rendent admissibles à la RAC, soit l’équivalent de deux années de travail à temps complet.



IMPORTANT
Papier entête
Signature

Le 12 décembre 2020

Madame, Monsieur,

La présente est pour confirmer que Mme Danny Turgeon **a occupé le poste d'intervenante** au sein de notre organisme de mai 2017 à janvier 2019.

Son nombre d'heures travaillées était habituellement de 35 h par semaine.

Nom (en lettres moulées), signature de la personne autorisée et titre



Pour les éducatrices en garderie et en CPE, il faut mentionner que vous travaillez avec des enfants à besoins particuliers

Le 12 décembre 2020

Madame, Monsieur,

La présente est pour confirmer que Mme Danny Turgeon **a occupé le poste d'éducatrice** au sein de notre CPE de mai 2017 à janvier 2019. **Mme Turgeon s'est vue confier dès son entrée en poste des enfants à besoins particuliers. Son nombre d'heures travaillées totalise 3200 heures pour la période mentionnée ci-dessus.**

Nom (en lettres moulées), signature de la personne autorisée et titre



Le 12 décembre 2020

Madame, Monsieur,

La présente est pour confirmer que Mme Danny Turgeon a agi en tant que bénévole auprès d'enfants à besoins particuliers dans le cadre d'activités sportives mensuelles adaptées à leur condition. **Le nombre d'heures consacrées à ces activités était habituellement de 25 h par mois.**

Nom (en lettres moulées) et signature de la personne autorisée
Titre



IMPORTANT
Papier entête
Signature

Le 12 décembre 2020

Madame, Monsieur,

La présente est pour confirmer que Mme Danny Turgeon a agi en tant que bénévole auprès d'enfants à besoins particuliers dans le cadre d'activités sportives mensuelles adaptées à leur condition. **Le nombre d'heures consacrées à ces activités pour la période mentionnée ci-dessus totalise 300 heures.**

Nom (en lettres moulées) et signature de la personne autorisée
Titre

Marie-Ève Fiset, secrétaire administrative

marie-eve.fiset@rac.cegep-lanaudiere.qc.ca

Tél. : 450 470-0977, poste 7119

Inscriptions, RDV pour les entrevues de validation, accès Moodle, test de français de la FC

Danny Turgeon, conseillère pédagogique

danny.turgeon@rac.cegep-lanaudiere.qc.ca

Tél. : 450 470-0977, poste 7125

Analyse scolaire, suivi du cheminement, coordination des étapes de la démarche

Chantal Vendittoli, technicienne en administration

chantal.vendittoli@rac.cegep-lanaudiere.qc.ca

Tél. : 450 470-0977, poste 7103

Bulletin, diplomation, frais, test de classement en anglais, lettres de confirmation